

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Nombre de membres afférents au conseil : 11****Nombre de membres en exercice : 11****Qui ont pris part aux délibérations : 09 (dont 2 procurations)**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 12/04/2023 à 18h30**

Le douze avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune de BASSE-RENTGEN, sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire.

Date de convocation : (04/04/2023).

Étaient présents : MM : Eric GONAND, Jeannot OESTREICHER,
MMES : Marie-Caroline DUMAS, Magdalena DORY, Anne-Sophie RIO, Estelle SCHONBERGER. Sandra SCHWARTZ.

Étaient absents excusés : Charles DELION (procuration à Sandra SCHWARTZ), Jean-Paul FEIPPEL (procuration à Eric GONAND)

Étaient absents non excusés : Adeline HENRY, Serge STAUDT.

Mme Marie-Caroline DUMAS été nommée secrétaire, conformément à l'article L.2541-6 du CGCT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur GONAND Eric, Maire,
Délibère comme suit :

- approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour qui comporte 7 points (point N°1),
- approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 13/03/2023 (point N°2)

Point N°3 - Vote des taux de la fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de conserver en 2023 les mêmes taux pour les taxes directes locales qu'en 2022, à savoir :
- Taxe foncière (bâti) : 31.88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61.86 %
- Taxe d'habitation : 15.77 %

Cette délibération annule et remplace celle en date du 13.03.2023.

Point N°4 – Approbation du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Vote et approuve le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 520.429 € ainsi que la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 422.449.38 €.

Point N°5 – Sécurisation routière sur le secteur de HAUTE-RENTGEN

Suite à différentes plaintes de riverains, la Commune souhaite sécuriser l'entrée du lotissement « Les Carrés Saint Hippolyte » ainsi que la première intersection de la rue du chevreuil.

En effet, l'entrée du lotissement pose des problèmes de visibilité qui entraînent un déport des véhicules sur la voie d'en face créant un sérieux risque de collision.

De plus, des désordres de circulation ont également été relevés au niveau de la première intersection de la rue du chevreuil où des usagers empruntent l'axe étant en sens interdit au lieu de suivre le plan de circulation du lotissement.

Le dispositif qui sera mis en place aura pour but d'empêcher physiquement les véhicules de tourner à droite lors de leur entrée dans la rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de réaliser des travaux de sécurisation routière à Haute-Rentgen,
- De confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la MATEC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la MATEC, la convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage,
- De solliciter auprès du Département de la Moselle, une subvention AMISSUR (Aide Mosellane aux investissements spécifiques à la sécurité des usagers de la route),
- De prévoir cette opération au budget primitif 2023
- D'accepter le plan de financement de cette opération qui sera le suivant :
 - Frais d'études : 2.300 € H.T.
 - Montant des travaux : 3.035 € H.T.
 - Subvention prévisionnelle du Département : 1.600,50 €
 - Autofinancement communal : 3734.50 €

Point N°6 – Enfouissement des réseaux rue de la Fontaine et impasse du Vieux Pont.

Demande de fonds de concours spécifique ERA/VIC.

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux dans la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Fontaine et impasse du vieux pont
 - De confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la C.C.C.E.,
 - De solliciter le fonds de concours spécifique ERA/VIC auprès de la C.C.C.E.,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la C.C.C.E.
 - De prévoir cette opération au budget primitif 2023
- D'accepter le plan de financement de cette opération qui sera le suivant :
- Montant des travaux : 171.612 € H.T. (2^e tranche)
 - Subvention prévisionnelle de la CCCE : 30.490 €
 - Autofinancement communal : 141.122 €

Point N°7 – Acceptation chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le chèque d'un montant de 1.187,20 € émanant des Assurances Groupama, à titre de remboursement relatif au sinistre N°2022663713 002 (remplacement luminaire – intersection Rue de la Tuilerie et rue des coquelicots) suite à l'embrasement d'un véhicule.

Point N°10 – Divers

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en accord avec la Directrice du Groupe Scolaire Jules Verne, le nettoyage de printemps est prévu pour le samedi 6 mai prochain de 10h à 12h. Rendez-vous Salle Saint Joseph.

La séance est levée à 19h55.

Vu par Nous, Eric GONAND, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 26/04/2023 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 25/04/2023.

Le Maire
GONAND Eric

